

**Conseil d'arrondissement**  
**Séance du 12 septembre 2016**

**Communication sur la rentrée scolaire 2016**

*En cette rentrée 2016, ce sont **8961 enfants qui entament une nouvelle année scolaire dans l'une des 42 écoles publiques du 12<sup>e</sup> arrondissement** : 3478 enfants en maternelle (3480 en 2015) et 5483 enfants en élémentaire (5410 en 2015). Les effectifs sont globalement stables : nos écoles sont moins touchées qu'ailleurs par la tendance parisienne à la baisse des effectifs. Le 12<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que l'école publique, restent donc très attractifs pour les familles.*

*Sur le temps scolaire comme sur les temps périscolaires, nous sommes mobilisés pour **accueillir tous les enfants du 12<sup>e</sup> arrondissement**, ainsi que les professionnels qui les encadrent, **dans des conditions propices aux apprentissages, à l'épanouissement individuel et au renforcement du « vivre ensemble ».***

**5 ouvertures de classes à la rentrée 2016**

Pour l'année 2016-2017, en parallèle de trois fermetures de classes du fait d'effectifs à la baisse (Maternelle d'Artagnan, maternelle Hillairet et polyvalente-partie maternelle Montempoivre), l'arrondissement a pu obtenir **cinq ouvertures de classes** : à l'école élémentaire Bercy, à l'école élémentaire Diderot, à l'école polyvalente-partie élémentaire Montempoivre, à l'école élémentaire Pommard et à l'école maternelle Carnot.

Ces ouvertures s'ajoutent à celles obtenues en 2015 au bénéfice de l'école élémentaire Bignon, de l'école maternelle Carnot et de l'école élémentaire Lamoricière A.

Les ouvertures de classes supplémentaires, permises par la création de postes au niveau national, ont engendré cette année encore **une baisse des effectifs moyens par classe en comparaison de la rentrée 2015 : de 27 à 26,5 enfants en maternelles et 26,1 à 25,6 enfants en élémentaires.**

Dans l'année, toutes les écoles du 12<sup>e</sup> bénéficieront également du **contingent renforcé d'enseignants remplaçants** mis en place par le Rectorat (30 postes supplémentaires à l'échelle de l'Académie).

7 écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement (groupes scolaires Carnot/Lamoricière, Bercy et Brèche aux Loups) entrent dans leur **seconde année du dispositif des Conventions pluriannuelles de priorité éducative (CAPPE)**. Ce classement en éducation prioritaire permet de bénéficier de moyens supplémentaires du Rectorat pendant quatre ans en direction de ces établissements scolaires et pour les enfants et les familles qui en ont le plus besoin.

**Un renforcement qualitatif des temps périscolaires**

Avec un Responsable éducatif Ville (REV) titulaire ou intérimaire par établissement, **chaque école du 12<sup>e</sup> dispose désormais d'un référent unique déchargé d'enfants sur les temps périscolaires qui accueille et informe les enfants et les familles.** Ces Responsables éducatifs Ville sont l'interlocuteur privilégié des directeurs d'école et des familles. Ils coordonnent les équipes d'animateurs dans chaque école et sont les garants des axes éducatifs de la Ville de Paris.

**Le renforcement des taux d'encadrements** sur l'ensemble des temps périscolaires - y compris la pause méridienne - **est désormais généralisé** à toutes les écoles du 12<sup>e</sup> avec **un animateur pour 18 enfants en élémentaire et un animateur pour 14 enfants en maternelle**.

Pour cette quatrième année de mise en œuvre de l'Aménagement des rythmes éducatifs (ARE), **501 ateliers gratuits** sont proposés à tous les élèves du 12<sup>e</sup> arrondissement. Ces ateliers ont des thématiques diverses et variées : arts du spectacle et spectacle vivant, arts plastiques, citoyenneté, vivre ensemble ou encore sport et détente.

La répartition entre les ateliers du mardi et ceux du vendredi est équilibrée ; la moitié des ateliers est assurée par des animateurs de la Ville, l'autre moitié étant prise en charge par l'ensemble des prestataires extérieurs selon diverses modalités (marché public, appel à projets, institutions culturelles et directions de la Ville).

**La politique dédiée au périscolaire à Paris a fait l'objet durant l'année scolaire 2015/2016 d'une Mission d'information et d'évaluation (MIE)**. Catherine BARRATI-ELBAZ, rapporteure de la Mission, et les membres de la MIE ont accompagné leur rapport de 50 préconisations adoptées à l'unanimité par l'ensemble des représentants des groupes politiques du Conseil de Paris en mai dernier. A cette occasion, le Conseil de Paris a constaté la richesse et la diversité de l'offre périscolaire parisienne en réponse aux attentes des **familles qui sont déclarées à 80% satisfaites des activités périscolaires parisiennes**.

### **Priorité à la sécurisation des établissements scolaires**

Dans le contexte actuel, la sécurisation de tous les établissements scolaires est l'une des priorités de la Ville, du Rectorat et de la Préfecture de Police qui sont mobilisés de manière coordonnée.

**Le plan de sécurisation des écoles** (11 M€ au plan parisien) entamé depuis janvier 2015 est désormais terminé. Ainsi, les contrôles d'accès ont été renforcés avec l'installation partout où cela s'est avéré nécessaire de **visiophones (30 dans le 12<sup>e</sup>)**. Certains établissements ont été dotés de dispositifs anti-intrusion, de clôtures renforcées ou de films opacifiants. Nous continuerons à faire régulièrement le point sur les besoins des établissements en travaux de sécurité et poursuivrons le travail partenarial sur cette question avec l'ensemble des acteurs concernés.

A l'issue des annonces du Gouvernement et en accord avec la Préfecture de Police, le **renforcement des interdictions de stationner devant les établissements scolaires** a été décidé. Des places de stationnement ont ainsi été neutralisées devant des établissements scolaires aussi bien publics que privés. Le 12<sup>e</sup> figure parmi les arrondissements les plus concernés **avec 17 sites**. Des barrières Vauban ont été installées par la Préfecture de Police pour neutraliser ces places de stationnement dans l'attente de l'installation du matériel définitif par la Ville pour assurer une protection pérenne de ces établissements.

La Préfecture de Police a par ailleurs annoncé la mise en place de **patrouilles pédestres dynamiques**, de militaires de l'opération sentinelle comme de policiers, en remplacement des gardes statiques qui effectueront des passages devant les établissements du 12<sup>e</sup>.

### **Un nouveau Projet éducatif territorial (PEDT) pour la ville de Paris**

Ce nouveau projet, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre, renforce l'action et fixe le cap éducatif de Paris pour la période 2016-2019. Le PEDT est une boîte à outils permettant à l'ensemble des

acteurs éducatifs d'être guidés dans la formation de jeunes citoyens ouverts sur le monde et aux autres, en proposant aux élèves parisiens un parcours éducatif cohérent de la maternelle jusqu'au lycée.

En réaffirmant les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de tolérance et de respect, le PEDT confirme l'engagement de la Ville dans l'avenir de tous les jeunes Parisiens. **La promotion des valeurs républicaines** s'incarne dans la vie concrète des enfants parisiens qui doivent pouvoir les éprouver tout au long de leur parcours éducatif.

Ce PEDT se déclinera par exemple par l'introduction de **nouvelles activités qui seront proposées avant et après la cantine** : animations autour de la lecture, de la nutrition, de l'éducation au goût ou encore jeux pédagogiques encadrés.

### **L'école de secteur pour garantir l'égalité et la mixité**

La sectorisation scolaire est un outil d'égalité et de mixité. La plupart des enfants ont pu être affectés dans leur école de secteur. Une attention particulière a été portée aux demandes de dérogations individuelles, en concertation avec les directeurs d'école, les inspectrices de l'éducation nationale et les représentants de fédérations de parents d'élèves. Les comités de mai et juin 2016 ont permis de traiter 165 demandes de dérogations personnelles (191 demandes en 2015) en s'appuyant sur des critères objectifs et transparents définis collectivement dans une charte largement diffusée auprès des parents.

### **Près de 1,6 M€ de travaux pour améliorer les locaux dans 21 écoles**

Le choix de maintenir un niveau d'investissement très important se traduit à nouveau en cette rentrée par **1 600 000 €** dépensés durant l'été afin que **21 de nos écoles bénéficient de travaux de rénovation** (ravalement de façades, rénovation de menuiseries, peintures, sanitaires...).

### **La rentrée des collégiens**

Cet été, **les collèges du 12<sup>e</sup> ont bénéficié de 848 000 euros** financés par le Département de Paris pour effectuer des travaux d'entretien et de rénovation. Parmi les nombreuses opérations réalisées, le désamiantage et la rénovation de deux salles de sciences du collège Germaine Tillion (montant de 380 000 euros) et la rénovation des sanitaires garçons du collège Courteline (montant de 150 000 euros).

**L'appel à projets éducatif sur le thème "fraternité-laïcité"** sera relancé en cette rentrée. Il a pour but de favoriser l'éducation civique, en particulier l'attachement aux valeurs de fraternité et de laïcité, de favoriser la découverte des institutions, des associations et des personnalités qui œuvrent concrètement autour de ces valeurs dans le 12<sup>e</sup> mais également d'inciter les enfants et les adolescents de l'arrondissement à élaborer des projets dans le cadre scolaire ou périscolaire.

**La lutte contre le décrochage scolaire et la déscolarisation** est l'une des priorités de la politique éducative et du contrat de prévention et de sécurité de l'arrondissement. **Le dispositif d'accueil d'élèves exclus temporairement a été étendu à l'ensemble des collégiens** de l'arrondissement tout comme le développement des échanges en amont, pendant et en aval des exclusions temporaires.

Les études sur **la restructuration du collège Courteline** ont été achevées. Elle permettra notamment une extension de 4 divisions supplémentaires. Les travaux s'achèveront à la rentrée 2019.

### **Une cantine scolaire toujours plus bio**

La Caisse des écoles du 12e poursuit cette année le service de repas de qualité (10 000 par jour) avec une part de produits BIO et labellisés en forte progression : **de 33,7 % en 2015 à 50 % en 2016**. La part de produit de saison est de **83%** en 2016 (77% en moyenne à Paris). La Caisse des écoles s'appuie pour cela sur la compétence de ses personnels et la livraison des repas en liaison chaude, à partir de 12 centres de production de proximité.

De plus, dans un souci de qualité et dans le cadre du plan d'alimentation durable, des **repas végétariens ont lieu une fois par semaine** dans les écoles.

La Caisse des écoles poursuit son travail pour simplifier les démarches des parents, avec la stricte utilisation du quotient CAF comme base de calcul pour l'attribution des tarifs aux familles et la facilitation des moyens de paiement des factures.

### **L'avenir de nos enfants passe par des projets structurants**

Notre ambition pour l'école de la République nous incite à préparer l'avenir de nos enfants en leur garantissant le meilleur accueil possible dans toutes nos écoles.

Ainsi, les demandes d'autorisations administratives de la **nouvelle école polyvalente de la rue de Picpus** et de la restructuration du groupe scolaire **Bignon/Elisa Lemonnier** seront présentées lors de ce Conseil d'arrondissement.

### **L'inscription obligatoire en centre de loisirs**

Mise en place pour la première fois cet été, elle a permis une **meilleure anticipation du nombre d'enfants accueillis** par les équipes de la Ville. Cette inscription est désormais obligatoire pour les mercredis après-midi et toutes les vacances scolaires.